
Interpellations de MM. VIALATTE et NACHIN, Conseillers Municipaux - Communication de M. le Député-Maire

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : J'avais une interpellation de M. VIALATTE qui n'est pas là ce soir. Aucun membre de son groupe ne souhaite la présenter à sa place ? Ce sera donc reporté.

J'avais une seconde demande d'intervention de M. NACHIN, mais ne vous réjouissez pas trop tôt, ce message a été envoyé par minitel le 23 juin à 17 h 13 mn 22. Selon notre règlement, toute interpellation doit arriver trois jours francs, hormis les jours ouvrables, avant la réunion du Conseil, je suis donc au regret de dire à M. NACHIN que j'applique purement et simplement le règlement. Il aura tout loisir de reprendre cette interpellation qui, vous vous en doutez, concerne la circulation et la sécurité routière. Je lui renvoie, comme il me l'avait indiqué, mes meilleurs sentiments avec mes regrets.

Dont acte.